

UNE FAMILLE DE MAITRES CHIRURGIENS SOMMIEROIS : LA CHIRURGIE A MONTPELLIER

A. JEANJEAN

Plusieurs de mes ancêtres, côté maternel, ont exercé à Sommières au cours du XVIII^{ème}⁴⁶ siècle la profession de maîtres chirurgiens. Des recherches dans les archives communales de Sommières, de Lunel, ainsi que de la Faculté de Médecine de Montpellier m'ont permis de constater la véracité de ce que la tradition familiale rapporte. J'ai aussi bénéficié de l'aide précieuse d'André Rousset, aujourd'hui décédé, qui a réalisé un

⁴⁶ La période concernée s'étale sur la plus grande partie du règne de Louis XV (1723-1774) marquée par la guerre de succession de Pologne (1733-1738), la guerre de succession d'Autriche (1745-1748), la guerre de Sept Ans (1756-1763), le développement de la question Janséniste, la condamnation et l'expulsion des Jésuites, ainsi que deux disettes en France (1735 et 1740), les guerres contre les Anglais dans les Indes et au Canada..

travail remarquable sur l'Etat Civil de la ville de Lunel⁴⁷ et en particulier sur la famille Rousset.

Les *Malinas* sont originaires de Lunel. Pierre Malinas, de cette ville, épouse Marie Castan ; ils ont deux fils, Jean Malinas qui épouse Antoinette Morut de Saint Christol et Antoine Malinas maître chirurgien qui vient s'installer à Sommières⁴⁸. Il épouse le 28/4/1718 Marie Marot, fille de Claude Marot, maître chirurgien de Saint Christol, et de Marie Penetier de Sommières.⁴⁹

Ils ont six enfants : Elizabeth qui épouse Louis Vitou, de la célèbre famille de facturiers de laine et très longtemps consul ; Claude, (11/1/1720) négociant ou bourgeois qui aura un fils Claude Louis, régisseur de la famille Sue au château de Buzignargues, acquis aux idées *révolutionnaires* et mon ancêtre direct⁵⁰ ; Antoinette, (20/4/1721) épouse Fernand Mathieu ; Jean, marchand de Lunel, époux de Françoise Serrière ; Antoine, maître chirurgien, époux (30/1/1757) de Marie Portalier de Sommières ; Françoise, (19/4/1733) épouse de Jacques Antoine Vialla, (2/4/1761) avocat, et mère de Jacques Louis Vialla, connu sous le nom de *Colonel Vialla*⁵¹.

Il est amusant de constater que lors des baptêmes ou mariages, outre la famille, les témoins sont souvent des

⁴⁷ « *Histoires de Pescalunes et de quelques émigrés* ». André Rousset. Août 2000. (897 pages).

⁴⁸ Les Malinas étaient vraisemblablement spécialistes d'obstétrique. Antoine est condisciple du fameux chirurgien qui opérait le roi et les tsars, François GIGOT de Lapeyronie. (Anobli par Louis XV).

⁴⁹ La branche lunelloise des Malinas donnera des personnages célèbres, parmi eux Jean Auguste, chevalier de la Légion d'Honneur, longtemps maire de la ville. Une rue de Lunel porte son nom.

⁵⁰ Claude Louis habitera un temps Buzignargues, puis se mariera et s'installera à Galargues.

⁵¹A écrit : *Voyage historique et politique au Monténégro* (1820), *Révélations. L'Angleterre dévoilée ou Documents historiques pour servir à donner à la France l'éveil sur nos possessions en Afrique*. (1846). Une rue de Sommières porte son nom.

apothicaires (Guillaume Collet, Jean Joyeuse), des avocats (J. Fr. Puech) ou des marchands (J.P. Gout). Tout ce petit monde forme une bourgeoisie « éclairée », cultivée, adepte des idées de Voltaire et Rousseau. On aime la politique mais pas la royauté.

Dans le *Compoix* de 1617 de Sommières, je relève les noms de Pierre Blanc, Jacques Bousquet, Pierre Serrier, Guillaumet Thaneguïn, maîtres chirurgiens ; Pierre Croussel, Jean Ferrier, Pierre Vacher, chirurgiens ; Joseph Dumanal, Urbain Genclair, Joseph du Manial, Isagual de Valette, docteurs en médecine ; Jacques Dupont, Mathieu Guilhem, apothicaires. Dans celui de 1700-1717 : Jean Joseph Ginestous, maître chirurgien ; Jean Ferrier, chirurgien ; Vincent Penchinat, apothicaire.

En 1725, Claude Marot est consul ; il le restera jusqu'en 1740. Son gendre Antoine Malinas apparaît comme membre du Conseil Politique de la ville de Sommières, élu de la seconde échelle⁵², le 2 janvier 1732 aux côtés de Louis Vitou, marchand facturier.

J'ai relevé toutes les séances du Conseil dont Malinas a signé le procès verbal. 1732 : 9 séances ; 1733 : 11 séances ; 1734 : 9 séances ; 1735 : 3 séances ; 1736 : 9 séances ; 1737 : 9 séances ; 1738 : 5 séances ; 1739 : 3 séances ; 1740 : 7 séances ;

⁵² Le Conseil politique comportait quatre *échelles*. A titre d'exemple, voici l'élection du 25 mars 1759 après contestation de Claude Malinas : M. Nazon, maire ; 1^{ère} échelle : M. le Chevalier de Blanc, lieutenant colonel au régiment de Bresse ; M. de Bapt, curé (un curé figure toujours ; Fine, Terrien, de Bapt) ; M. Decré, M. Chrestien, docteur en médecine. 2^{ème} échelle M. Thomas Bruguière, maître chirurgien ; M. Gautier père, marchand ; M. Claude Malinas, marchand ; M. Joseph Decuie maître chirurgien. 3^{ème} échelle : M. Jean Querelle, ex consul, M. Louis Vitou, maître facturier, M. Antoine Vialla, maître tanneur, M. Philip Vidal, facturier. 4^{ème} échelle : M. René Maurin, ex consul, maître serrurier, M. Germain, menuisier, M. Bouisson, maître serrurier, M. Jean Cadel, maréchal. MM. Malinas et Querelle sont délégués auprès des ouvriers. La ville présentait sa liste à M. de Narbonne Pelet qui acceptait ou refusait. A certaines époques il y avait un maire ; la liste ne comportait pas de premier consul ; par contre s'il n'y avait pas de maire, le premier consul faisait fonction.

1741 : 1 séance, mais on voit apparaître la signature d'Antoine Malinas « *le jeune* », maître chirurgien. Le fils prend la suite du père, l'élection a lieu en présence du Vicomte Narbonne Pelet.

Celui-ci signe : 1742 : 9 séances ; 1743 : 5 séances ; 1744 : 10 séances ; 1745 : 8 séances ; 1746 : 10 séances ; 1747 : 5 séances. Apparaît alors la signature du frère, Claude Malinas, marchand. Il signe 4 séances ; 1748 : 12 séances ; 1749 : 8 séances ; 1750 : 7 séances ; 1751 : 4 séances ; 1752 : 6 séances ; 1753 : 12 séances ; 1754 : 9 séances ; 1755 : 12 séances ; 1756 : 14 séances ; 1757 : 26 séances ; 1758 : 11 séances. Et cela continue en 1759 ; au cours de la séance du 18 janvier, Claude se paie le luxe de contester les élections, ce qui est rapporté par Boisson ; 1760 ; 1761 ; 1762, jusqu'en 1770, où le 3 avril apparaît la dernière signature d'un Malinas, soit 38 ans de présence...

Sur les registres on peut admirer les signatures de personnages importants de l'histoire de Sommières : MM. Le vicomte de Narbonne Pelet, de Bosanquet, de Joyeuse, de Lamonie, d'Albenas, de Nogarède, mais aussi MM. Nazon, Oubxet, Penchinat, Viger, Bruguière, Rédarès. Il est intéressant de constater que dans ce conseil politique, face à la noblesse locale on retrouve des commerçants, des artisans, des maîtres chirurgiens. Les séances ne devaient pas toujours être calmes.

Antoine Malinas fils, époux Portalier, était « *maître chirurgien de la ville de Sommières et syndic de la communauté des maîtres chirurgiens de ladite ville de Sommières, agissant en ladite qualité pour ladite communauté* ». Nous possédons quelques éléments d'un procès jugé en 1760, entre les maîtres chirurgiens de Montpellier contre le sieur Malinas, syndic des maîtres chirurgiens de Sommières.⁵³ Il semblerait que les

⁵³ Sentence du 27 juin 1760 pour les syndics des maîtres chirurgiens de Montpellier contre le sieur Malinas syndic des maîtres chirurgiens de Sommières.

sommiérois empêchaient leurs confrère de Montpellier de venir exercer leur art sur leur territoire et surtout de les contrôler⁵⁴ ; il est question de *droit de visite* que les sommiérois ne veulent pas payer, et en vertu de l'article 81 de la réglementation du 15 avril 1738, Malinas est condamné à payer soixante cinq livres douze sols à MM. Rosier, Deliron, Bardy et Granet de Montpellier, plus dix neuf livres dix sols pour les conclusions, plus vingt six livres dix sols pour le parchemin et les copies papier. La sentence est signée par Charles Eugène Gabriel de Lacroix, marquis de Castries et de Lévy.

Les Malinas, nous l'avons dit, aiment la politique. En 1786, un *Malinas, bourgeois*, participe à la délégation de Lunel à Montpellier pour écrire les cahiers de doléances ; en 1792, il est membre de la Société « *Des Amis de la Constitution et de l'Egalité de Lunel* »⁵⁵. Quant à Claude Louis, accompagné de Tourret, il apporte à la Sénéchaussée de Montpellier les Cahiers de Doléances de Galargues le Petit⁵⁶. De nombreux descendants occuperont des postes de maires ou de conseillers dans diverses municipalités de la région.

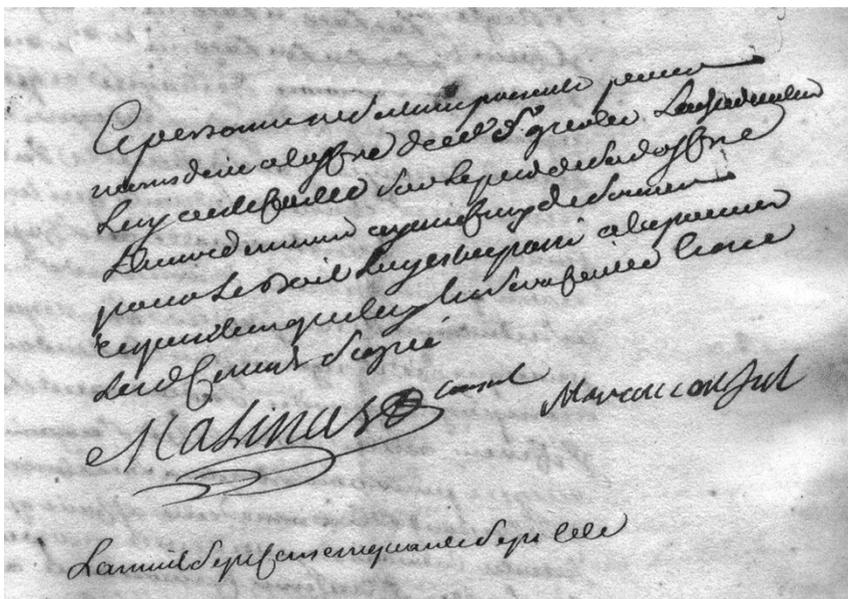
Quelles sont les origines de la chirurgie ? Qui étaient les maîtres chirurgiens ? Quelle était leur formation ? Nous allons essayer de répondre à ces interrogations grâce à de savantes études effectuées sur la Faculté de Médecine de Montpellier.

⁵⁴ Une loi de 1738, portant création des offices d'inspecteurs et contrôleurs, permet en février 1745, la création des offices d'inspecteurs et de contrôleurs en faveur des maîtres chirurgiens de Sommières.

⁵⁵ André Rousset, p. 309.

⁵⁶ *Etats Généraux de 1789. Sénéchaussées de Béziers et de Montpellier*. J.P. Donnadiou. P.876.

UNE FAMILLE DE MAITRES CHIRURGIENS
SOMMIEROIS : LA CHIRURGIE A MONTPELLIER



Registre du Conseil signé Malinas

Source : Archives Municipales de Sommières. Etat Civil. Série E2D1

La chirurgie à Montpellier : de ses origines au XIX^{ème} siècle

Les origines

Il est difficile de donner une date quelconque aux débuts de la chirurgie à Montpellier. La maladie étant aussi vieille que le monde, les hommes, à Montpellier comme ailleurs, se sont de tous temps efforcés de soulager leur prochain en utilisant des moyens empiriques ou des méthodes nouvelles apprises au cours de leur existence.

Les chirurgiens pratiquaient leur art à Montpellier au début du XII^{ème} siècle. En effet, une bulle de Gui de Sora, légat du pape, en date du 17 juillet 1230, interdit à quiconque d'exercer la médecine dans la ville sans avoir été examiné par deux maîtres désignés par l'évêque de Maguelone, mais elle ajoute que les chirurgiens ne sont pas visés par cette défense : *exceptis chirurgicis quod huic nolumus examini subjacere*.

Donc, dès le début du XIII^{ème} siècle, dix ans après la bulle du Cardinal CONRAD créant officiellement l'Université de Médecine de Montpellier, il est prouvé que les chirurgiens exercent déjà dans cette localité et qu'ils sont bien distincts des médecins.

Il s'agit bien de chirurgiens, car c'est le terme qui finira par prédominer au XIII^{ème} siècle ; mais il ne faut pas négliger les barbiers qui doivent appartenir, au début, à une profession bien distincte. Le barbier fait la barbe de ses clients ; il les rase, il les frise aussi. Il se sert d'instruments tranchants, du rasoir en particulier, pour lequel il a acquis une habileté technique reconnue. Lorsqu'il lui arrive, malencontreusement, de blesser son client, il arrête l'hémorragie qu'il a créée. Il semble donc tout naturel que dans les villages où il n'y a pas de médecins, les

habitants font appel au barbier pour panser une blessure qui saigne ou pour inciser un abcès. Cette confiance en lui l'incite probablement à déployer son activité dans des domaines plus étendus, réduction de fractures et de luxations, d'autant plus que les rebouteux doivent être déjà connus. Il est assez logique de penser que des médecins, à qui les travaux manuels répugnent, font appel à eux pour des interventions dans lesquelles ils ont acquis une réelle compétence.

La profession de barbier s'identifie ainsi progressivement à celle de chirurgien et c'est certainement aux actes chirurgicaux exécutés par des barbiers que fait allusion la bulle de 1230. Par la suite, certains barbiers se spécialiseront davantage dans la chirurgie, ce qui amènera à employer deux mots différents, celui de chirurgien et celui de barbier, suivant la compétence de chacun d'eux. A la fin du XIII^{ème} siècle déjà, et plus encore au XIV^{ème} siècle, nous verrons ces deux qualificatifs s'affirmer, mais ce n'est qu'au XVIII^{ème} seulement, avec l'apparition des chirurgiens de robe longue, que ces derniers abandonneront définitivement le rasoir.

Les premiers statuts de 1252

Par une chance exceptionnelle, nous connaissons les premiers statuts que se donnent alors les chirurgiens barbiers, le 8^{ème} jour des ides de juillet 1252. (Cartulaire de Montpellier. BN côte 11.795 f^o 177).

Ces statuts sont rédigés en latin et signés de tous les barbiers de la ville, en présence de Guillaume Christophorus, archidiacre de Maguelone et prieur de l'église Saint Firmin de Montpellier, la première paroisse de la ville.

La lecture est très instructive, même si nous n’y trouvons pas toutes les précisions désirables. Nous y apprenons quand même qu’ils rasant, qu’ils tondent aussi bien les hommes que les femmes. Il est à noter, que le rasoir et les ciseaux semblent être leurs seuls instruments, que leur famille tout entière les aide : femme, fils, filles, parents, ainsi que leurs serviteurs.

Ce qui importe le plus à leurs yeux, c’est de respecter les jours chômés, dimanches et jours fériés classiques, y compris les lundis de Pâques et Pentecôte naturellement, mais aussi certaines fêtes de saints qui passent aujourd’hui inaperçues (24 fêtes).

Le plus original de ce texte est l’interdiction faite de travailler le samedi soir après la tombée du jour. Raser un client « à la lumière d’un feu » est considéré comme un sacrilège. Et pour éviter toute ambiguïté on n’ajoute « ni auprès d’un feu ». Des barbiers peu scrupuleux cherchaient-ils à tourner les règlements ? Cette interdiction ne s’applique pas seulement au feu du barbier, mais aussi à tous les autres feux. Le barbier ne peut pas plus travailler chez lui que chez les autres, c’est à dire faire la barbe à domicile. Toutefois, il ne sera pas tenu compte de ces interdictions s’il s’agit d’un malade ou d’un infirme de l’un ou de l’autre sexe.

On relève 27 signatures au bas de ces statuts. On pense qu’une vingtaine de boutiques doivent alors exister, ce qui est beaucoup pour l’époque ; les pauvres gens ne font pas appel au barbier tous les matins. Les chirurgiens barbiers veillent à ce que la concurrence ne se développe pas davantage ; d’où les règles strictes qui limitent l’admission de nouveaux maîtres. Par la suite le nombre des boutiques restera stable : la profession s’exercera de père en fils, d’oncle à neveu ou encore de beau-père à gendre. Les étrangers n’accéderont à une maîtrise que dans la mesure des places libres. Celles-ci seront d’autant plus rares que les veuves garderont jusqu’à la Révolution le droit de tenir boutique, aidées

par un compagnon agréé par le corps des chirurgiens de la ville, à moins qu'elles ne préfèrent arrenter leur boutique à un homme du métier agréé par ses collègues.

Il convient de faire une remarque sur le nom des barbiers au XIII^{ème} siècle : pour un certain nombre, le prénom fait office. Toutefois quelques uns le font suivre d'un lieu d'origine : Paris, Campagnac, Montbellian ; ou bien la Navarre ou encore l'Angleterre. Quelques uns ont déjà un véritable nom tiré de leur profession, ce qui montre qu'ils exercent le métier de père en fils depuis longtemps : *BARBIER*, *BARBERIUS*, *RAZEIRE* ou *RAZERIUS*.

Les statuts de 1292

Le Cartulaire de Montpellier qui nous a permis de connaître les statuts de 1252, donne encore ceux qui ont suivi, cette fois-ci en langue romane. On peut voir que les chirurgiens sont maintenant groupés en *Confrérie* appelée alors *Charité* ou *Caritat*.

Les apprentis doivent payer à la Confrérie afin d'avoir le droit d'étudier, une somme de 10 sols ; mais les fils des maîtres en sont exempts, ainsi que leurs frères, neveux ou cousins germains. Au bout d'un an ils toucheront un salaire de 20 sols, mais ils devront en reverser 10 à la Confrérie. Ils devront aussi acquitter quelques versements aux Consuls.

Cette fois le serment sera prêté devant le représentant de l'évêque de Maguelone, mais aussi devant le roi de Majorque, seigneur de Montpellier. Le fils de Marie de Montpellier, dernière descendante des Guilhem n'est autre que Jacques 1^{er} d'Aragon.

Evolution au XIV^{ème} siècle

Il ne semble pas que la profession ait beaucoup évolué au XIV^{ème} siècle. Certains chirurgiens barbiers se qualifient de chirurgiens et non plus de barbiers. Ils restent en minorité. Sans doute sont-ils au début des barbiers spécialisés dans des actes chirurgicaux. Ces chirurgiens continueront à raser tout au long des siècles à venir, tout en revendiquant les statuts des barbiers comme leurs premières lettres de noblesse. Les textes du XV^{ème} siècle les qualifient d'ailleurs de « *prudes hommes barbiers et chirurgiens* ».

La profession à la fin du Moyen Age

Des statuts sont encore rédigés le 5 octobre 1418. Ils sont l'œuvre de « *bons et saiges hommes du mestier des barbiers et chirurgiens de Montpellier de bon cueur et de bonne voluntat* ». Ils traduisent un tournant dans l'organisation de la confrérie des chirurgiens de la ville définitivement rattachée à la couronne de France sous Charles VI. Le monarque avait déjà, en 1399, rédigé une lettre dans laquelle il défendait à quiconque d'exercer la médecine mais aussi la chirurgie et la pharmacie sans avoir auparavant fait la preuve de son savoir.

Pour la chirurgie, les pouvoirs de la Confrérie vont se trouver remis entre les mains de quatre hommes qui prennent le nom de Maîtres chirurgiens jurés. Elus par leurs semblables, ils représentent leurs collègues dans la vie municipale et les défendent contre tous ceux qui veulent attenter à leurs privilèges ; ils doivent aussi faire régner l'ordre parmi les chirurgiens trop souvent frondeurs. Les quatre premiers seront : Pierre Costa, Jean Berrye, Jacques Maudro, Rostanch.

UNE FAMILLE DE MAITRES CHIRURGIENS
SOMMIEROIS : LA CHIRURGIE A MONTPELLIER



Leçon d'anatomie. XVI^{ème} siècle

Source : R. Margotta. *Histoire illustrée de la médecine*. 1967

Autre prérogative importante des quatre jurés : ils décident de l'accession à la maîtrise après avoir interrogé le candidat sur toutes les parties de son art, non sans avoir exigé de lui auparavant un stage d'une semaine dans la boutique de chacun d'eux. Il y montrera son savoir et sa dextérité dans tous les actes de son métier mais plus particulièrement en faisant une lancette, c'est-à-dire une saignée. Une fois admis, le nouveau maître sera présenté aux Consuls sur le territoire desquels il va exercer. Il prêtera serment devant eux de respecter les statuts et de conserver les privilèges de la Confrérie. En définitive, ce sont les Consuls qui donnent le droit de s'installer. Toutefois les conflits entre chirurgiens et Consuls sont très aigus au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Les futurs maîtres ont des droits à payer à chacun des Consuls, à chacun des quatre jurés, à la Confrérie ; huit jours après la maîtrise, il est de rigueur d'offrir un repas à tous les maîtres chirurgiens de la ville et à quelques amis.

Il faut maintenant s'installer. Ils doivent prêter un nouveau serment devant le Bayle (gratuit) ; ils ont la permission d'avoir des valets à condition d'être assermentés.

Les interdictions concernant les fêtes chômées restent en vigueur, mais chaque maître devra jurer tous les trois mois qu'il n'a pas contrevenu aux règlements ainsi que ses valets, sauf pour les malades. Dix sols d'amende sont exigés des contrevenants. L'assistance aux processions de la confrérie est obligatoire sous peine de nouvelles amendes. Ces processions sont fixées « *au jour de l'hostie* » et à la « *vigillade de la vigille* » de Saint Côme et Saint Damien. L'assistance aux obsèques d'un confrère est aussi de rigueur ainsi qu'à celles de sa femme ou de ses enfants.

Les statuts de 1418 comportent un curieux paragraphe qui voudrait que les chirurgiens de Montpellier aient le droit d'exercer dans tout le royaume en se soumettant seulement aux

usages locaux. Les chirurgiens voudraient imiter les médecins de l'Université de Médecine de Montpellier dont les diplômes sont valables « *urbi et orbi* ». Mais la réciprocité n'étant pas valable, ce paragraphe n'est jamais entré en vigueur.

La Confrérie de Saint Côme et Saint Damien est un véritable ordre des chirurgiens avant la lettre, solidement organisé, capable de défendre ses droits mais aussi, malgré les incartades de quelques-uns des siens, de conserver intacte la dignité de la profession.

La dévotion à Saint Côme

Les chirurgiens de Montpellier se sont placés sous le patronage de Saint Côme et Saint Damien bien que leur fête ne soit pas considérée comme jour chômé. Le culte de ces deux saints n'a vraiment été à l'honneur qu'à la fin du XIV^{ème} siècle.

Le 2 mars 1400, la ville de Montpellier a l'insigne honneur de recevoir « *un os de la teste du bienheureux martyr saint Cosme* ». Cette vénérable relique est donnée par le cardinal Jean de Venise, alors résidant à Avignon, dont le neveu, un certain Elisée, est justement le prieur d'une petite église des environs de Montpellier située dans l'angle formé par la bifurcation des chemins de Ganges et de Grabels. Déjà citée en 1146 sous Guilhem VI, cette chapelle est dédiée à saint Côme, d'où l'intérêt de son prieur pour les restes de ce saint. Les chirurgiens ont pris l'habitude de se réunir dans cette église pour discuter de leurs affaires.

Toutefois, la donation du cardinal n'est pas faite à l'église Saint Côme, mais « *à tous les fidèles de Montpellier* » au grand dam de la Confrérie des chirurgiens. C'est pourquoi la relique est alors déposée à l'Hôtel de ville, en plein centre de la cité. Le jour

de la réception officielle des reliques, une très grande procession est organisée en présence de l'évêque de Maguelone, Jean de Louviers. Elle se déroule depuis le Consulat jusqu'à la chapelle Saint Côme, mais les restes du saint doivent avoir rejoint le centre de la ville le soir même. Depuis lors, les chirurgiens barbiers ont l'autorisation de porter « *le chef de Monsieur saint Côme* » en procession jusqu'à leur chapelle à l'occasion des fêtes de Saint Côme et Saint Damien ainsi que pour la mi-Carême, mais à condition de le ramener au Consulat le soir même.

Les chirurgiens ambulants

Il est probable que les chirurgiens ambulants sont apparus très tôt à Montpellier. Toutefois, ce n'est que dans les statuts de 1418 qu'il en est question. Ces « *empiriques* » comme on les appelle, sont spécialisés dans les opérations délicates au pourcentage d'échecs importants. Les chirurgiens sédentaires répugnent à les faire pour ne pas entacher leur réputation, alors que les chirurgiens ambulants n'ont pas à craindre pareilles conséquences.

Le texte de 1418 mentionne les « *tailleurs de pierre et de routure de testicus* » c'est à dire les chirurgiens pratiquant la taille et les opérations herniaires, et les « *arracheurs de dents* ». Bien plus tard on voit apparaître les oculistes ou « *abaisseurs* » parce qu'ils se spécialisent dans l'opération de la cataracte par abaissement du cristallin.

Pour ces ambulants désirant dresser leurs tréteaux sur le territoire de la commune de Montpellier, il est exigé qu'ils satisfassent au préalable à un examen devant les chirurgiens jurés ; après quoi, ils doivent payer 5 sols à la confrérie à chacun de leurs passages.

Les relations avec l'Université de Médecine.

Il semble que jusqu'alors la Faculté de Médecine se soit tenue à l'écart ; il n'en sera plus ainsi avec la fin du XV^{ème} siècle.

Au mois de mai 1496, Charles VIII réclame dans une lettre que l'examen de la maîtrise se déroule désormais non seulement devant les quatre maîtres chirurgiens jurés, mais aussi en présence du Chancelier de l'Université de Médecine et d'un docteur élu par l'ensemble des médecins de la ville. C'est la première intervention de la Faculté dans les affaires chirurgicales.

Quelques chirurgiens du Moyen Age

On relève environ 170 noms de chirurgiens qui ont exercé au cours des trois premiers siècles de l'histoire chirurgicale de Montpellier. Dans les hôpitaux de la ville on ne retrouve que trois d'entre eux : Jacques Maron, barbier qui sert à la maladrerie Saint Lazare au XIV^{ème} siècle ; Jean Paysonnel aussi barbier qui à la même époque donne ses soins à l'hôpital Saint Jacques ; Antoine Queysson qui, peu après la période qui nous intéresse ici, sert en 1508 dans l'hôpital Saint Eloi, alors situé à la porte de Lattes.

Les personnes suspectes de lèpre font l'objet d'examen très sévères pratiqués conjointement par un médecin de l'Université et par deux chirurgiens de la ville à la requête des autorités locales. Ce sont là des visites d'une très haute gravité car le diagnostic de lèpre entraîne l'internement à vie à la maladrerie de saint Lazare située rive droite du Lez, proche du vieux pont de Castelnaud.

Cette fois-ci c'est toute la ville qui risque d'en supporter les conséquences en raison des mesures d'isolement très rigoureuses imposées à la population toute entière qui va se



L'ex-évêché devenu Ecole de Santé puis Faculté de Médecine

Source : H. Bonnet. *La Faculté de médecine de Montpellier*. Sauramps médical. 1992.

trouver isolée du reste du monde pour un temps indéterminé. Les rapports donnent les noms de Pierre Alzine, Guillaume Jouvencel, Jean de Flamecourt, Jean Lamors.

Sur un plan purement chirurgical on peut citer : Pierre Raymond, Robert de Margueronne, Bernard Honofredi, Pierre de L'Argentière. Parmi les plus illustres : Pierre, qui exerce à la cour de Charles V ; Jean d'Orléans, astrologue de Louis XI, mais aussi chirurgien de ce monarque, ainsi que de Charles VIII et Louis XII ; enfin Hyppolite d'Autrepe qui sert plusieurs princes de la maison de Lorraine au début du XVI^{ème} siècle.

La chirurgie dans l'Université de médecine

Vu l'importance de nombreux écrits rédigés par plusieurs des maîtres de l'Université de médecine de Montpellier et qui lui ont valu une renommée universelle sur le plan chirurgical, il n'est pas possible de la laisser à l'écart. Ces travaux sont rédigés à l'intention des médecins ; mais les chirurgiens barbiers travaillent alors en étroite collaboration avec eux et profitent de ces écrits.

On devrait s'étonner de voir des médecins s'intéresser à un art essentiellement manuel dont la pratique a été interdite par le Concile de Latran de 1215 où l'Eglise a tenu à rappeler qu'elle avait horreur du sang. L'Ecole de médecine de Montpellier est dans une situation bien particulière car, contrairement aux autres universités médiévales, elle n'est pas composée que de clercs. Les laïcs y sont en grand nombre et souvent mariés. Or, le Concile de Latran n'a jeté cet interdit que pour les clercs. Les autres ont toute liberté pour s'intéresser à la chirurgie. L'anatomie d'une part, la chirurgie d'autre part, peuvent être librement étudiées et enseignées dans l'Ecole de Montpellier, ce qui sera d'ailleurs une des grandes causes de sa renommée.



Sceau de l'Université médicale (XIV^{ème} siècle)
Reproduit au dessus du portail d'entrée de la Faculté
Source : H. Bonnet. *La Faculté de médecine de Montpellier*. Sauramps médical. 1992.

La chirurgie en occident avant Montpellier

L'histoire de la chirurgie au Moyen Age est des plus curieuses car on peut suivre son évolution, pas à pas, sur une carte.

Le point de départ se situe à Salerne où s'illustre un certain Gariopontus. Viennent ensuite Roger de Parme, Roger de Salerne, Roger de Palerme. Le centre d'attraction quitte le sud de l'Italie pour gagner la vallée du Pô. On trouve Théodoric de Bologne, Hugo de Lucques. Lanfranc de Milan transportera la chirurgie bolonaise à Paris ; il y forme Henri de Mondeville qui viendra enseigner à Montpellier où la chirurgie trouve son plein épanouissement en la personne de GUY DE CHAULIAC⁵⁷. Celui-ci, sur ses vieux jours, écrit sa « *Grande chirurgie* » en 1363. Il n'est donc nullement pressé par le temps et, de plus, il est doté d'une très longue expérience, ce qui donne à son œuvre une unité parfaite. En outre, il connaît tous les auteurs qui l'ont précédé.

La chirurgie montpelliéraine connaît son apogée avec le Moyen Age, car des considérations étrangères à l'art de guérir fausseront l'esprit des médecins qui finiront par considérer que tout acte manuel (on disait alors mécanique) est indigne d'eux. Se contentant de raisonner dans l'abstrait, ils abandonnent à d'autres la chirurgie proprement dite. Or, les chirurgiens barbiers, de par leur instruction générale rudimentaire, ne sont pas en mesure de reprendre tout seuls le flambeau de la chirurgie. Ils doivent se contenter d'être de bons opérateurs, honnêtes et consciencieux, sans chercher à élever leur art dans la voie du progrès. La fin du

⁵⁷ Né à Chauliac, paroisse de la Fage Saint Julien dans le Gévaudan Il exerce son art à Lyon puis à Avignon. Il est le médecin de trois papes : Clément VI, Innocent VI et Urbain V (1342-1370).

Moyen Age marque donc un déclin de la chirurgie montpelliéraine, mais son histoire n'est pas terminée pour autant.

La Renaissance

La coupure classique entre le Moyen Age et la Renaissance n'est ici que symbolique. Rien ne vient marquer ce changement. C'est que les chirurgiens de Montpellier ont su, durant des siècles, se donner des règlements tout à fait remarquables qui, non seulement sont adaptés à l'époque où ils sont rédigés, mais qui pressentent ce qui peut advenir au cours des décennies suivantes.

Durant quatre siècles, trois statuts seulement sont établis en 1252, 1292, 1418, encore que celui de 1292 soit le reflet de celui de 1252. Les chirurgiens ne modifient le dernier que le 22 août 1528.

Les nouveaux statuts, si l'on peut parler ainsi, reflètent ce qui existe auparavant. On notera que les saints en honneur ne sont plus toujours les mêmes. Les oculistes sont désormais cités : « *tailleurs de pierre, ou de rupture, des abateurs de cataractes et autres arracheurs de dents* ». Les études, les frais sont les mêmes. Il est préférable de parler de confirmation des statuts.

L'édit de François I^{er} signé à Villers-Cotterêts en 1539 (les chirurgiens doivent être suffisamment capables avant de pouvoir exercer) n'amène aucune modification dans la vie quotidienne des chirurgiens. Un seul fait est à signaler : la création d'un *abbé* des compagnons chirurgiens à l'instar de l'abbé des médecins. Son rôle est d'accueillir les nouveaux venus et de faciliter leur insertion dans la vie, de les aider dans les formalités d'usage, et de les mettre au courant des traditions en usage.

Les études chirurgicales

Il est un domaine dans lequel d'importantes modifications vont avoir lieu : il s'agit de la collaboration apportée par l'Université de médecine dans la formation des compagnons chirurgiens.

Le 4 décembre 1547, un accord est passé entre médecins et chirurgiens : jusqu'ici les cours servent aussi bien aux étudiants en médecine qu'aux apprentis chirurgiens. Mais les deux genres d'auditeurs n'ont pas le même niveau de culture. Désormais il y aura un double enseignement : pour les apprentis chirurgiens les cours sont fixés à une heure très matinale afin qu'ils puissent aller raser les clients de leurs patrons.

Nous ne possédons aucun programme officiel des cours de chirurgie. De plus, les maîtres s'en acquittent souvent d'assez mauvaise grâce. Quelques noms sont à retenir : Jean Falcon, Guillaume RONDELET⁵⁸, Antoine Saporta, Laurent JOUBERT⁵⁹.

Il ne faut pas ignorer les questions religieuses à la base de très graves conflits qui ont amené les protestants à prendre en

⁵⁸ Médecin et naturaliste né et mort à Montpellier (1506-1566). Ami de Rabelais, il est chancelier de la faculté de Médecine de Montpellier de 1556 à 1666. Il publie un important traité sur les poissons. Devant la difficulté de se procurer des cadavres, il étudie l'anatomie en pratiquant des dissections sur les membres décédés de sa propre famille. C'est sous son cancellariat qu'est construit à Montpellier le premier amphithéâtre d'anatomie de France, en 1556.

⁵⁹ Médecin et pharmacien né à Valence (Drôme) en 1529. Mort à Montpellier en 1582. Professeur à l'université de médecine de Montpellier et chancelier de 1573 à sa mort. Il est l'auteur de la première pharmacopée publiée à Montpellier qui fait autorité jusqu'au XVII^{ème} siècle et d'un livre « *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé* », en 1578, qui décrit les pratiques et superstitions relatives aux soins médicaux dans les campagnes au XVI^{ème} siècle. Il est aussi le traducteur de « *La Grande Chirurgie* » de Guy de Chauliac (« *Inventorium sive Collectorium partis chirurgicalis medicinae* »).

main les destinées de la ville jusqu'à ce que Louis XIII mette le siège devant Montpellier en 1622. L'Université connaît de terribles remous car une bonne partie des maîtres a embrassé la religion de Calvin. Mais il ne semble qu'aucun d'entre eux n'ait été inquiété pour ses croyances.

Parmi les illustres chirurgiens citons : Geoffroy Giannac qui donnera des soins à Charles IX ; Jacques Guillemeau chirurgien de Henri III et Henri IV.

Au Moyen Age les chirurgiens ont été amenés à donner leurs soins aux malades des hôpitaux. Il en sera de même à la Renaissance, mais la disparition de toutes les petites formations hospitalières, pour un bon nombre durant les guerres de religion, fait que ce sera l'hôpital Saint Eloi qui deviendra le centre de leur activité. Saint Eloi se trouvait à la porte de Lattes, dans un quadrilatère délimité de nos jours par la Comédie, la rue de Verdun, la rue Clos René la rue Maguelone. En 1578 il émigre dans la maison d'un riche donateur, Jean CHRISTOL, sur laquelle s'élèvera plus tard le Collège des Jésuites. Finalement il sera transféré dans les locaux de l'ancienne Ecole Mage, à l'angle de la rue de la Blanquerie (rue de l'Université) et de la rue de l'Ecole Mage.

La peste

La peste a été de tout temps une épidémie redoutable. Les montpelliérains en ont connu onze en 100 ans au cours du XVI^{ème} siècle.

La peste qui sévit alors revêt surtout la forme bubonique. Elle se caractérise par l'apparition de ganglions à l'aîne. Lorsqu'ils arrivent à se fistuler, la maladie s'oriente vers la guérison. D'où l'idée d'inciser ces bubons pour provoquer cette

heureuse issue. Or, l'incision est du ressort des chirurgiens. C'est pourquoi, en cas d'épidémie, des chirurgiens sont enfermés avec les pestiférés dans des hôpitaux de fortune édifiés en hâte autour de la ville. Lorsqu'il s'agit d'un cas unique, on peut aussi avoir recours à l'isolement à domicile. Un compagnon chirurgien est enfermé avec le malade dans son appartement.

On comprend pourquoi tant de chirurgiens fuient au loin en cas d'épidémie, en bonne compagnie, puisque bon nombre de médecins et d'apothicaires en font autant. Dans les cas extrêmes on fait appel à des apprentis bénévoles. En échange, l'épidémie terminée, ils se voient conférer par les Consuls une maîtrise de chirurgie bien méritée, ce que réprouvent les chirurgiens revenus chez eux.

Comme il est plus facile de prévenir que guérir, les autorités créent un véritable service municipal chargé de détecter les suspects, confié à un *Capitaine de Santé*. Pour les chirurgiens, c'est un *chirurgien de peste* à demeure, émergeant au budget municipal qui prend les choses en main. Les autorités sont sûres qu'il restera au moins un chirurgien en ville en cas d'épidémie. Dans ce cas, personne ne l'envie ; par contre, lorsque l'épidémie cesse, ses confrères le jalouent : il est payé sans tenir boutique.

Le seul grand nom que la chirurgie montpelliéraine connaît à la Renaissance est celui de Barthélemy CABROL, très cultivé et auteur d'un traité d'anatomie dont voici le titre : « *Alphabet anatomic auquel est contenu l'explication exacte des parties du corps humain réduites en table selon l'ordre de dissection ordinaire avec l'ostéologie et plusieurs observations particulières* ».

La Renaissance qui préconise le retour à la nature et à l'observation directe, ne peut négliger l'étude de l'anatomie enseignée à Montpellier depuis le Moyen Age. L'accent est donc mis sur l'obligation de pratiquer régulièrement des anatomies

« confiées à l'un des docteurs et chirurgiens les plus idoines et suffisants ». Quel est le chirurgien le plus « idoine » retenu ? Cabrol ? Certes, mais il est souvent appelé hors de Montpellier. Alors ?

Les temps modernes

Nous avons vu, au cours des périodes précédentes, combien grande est la stabilité des institutions régissant l'exercice de la chirurgie à Montpellier. Cette stabilité se poursuit au cours des temps modernes, à tel point que nous n'aurons pas de nouveaux statuts à enregistrer jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle alors que les apothicaires connaissent d'importants bouleversements dans leur profession après l'avènement de la contre-réforme catholique.

Cette situation est peut-être due au fait que le début du XVII^{ème} siècle est marqué par l'apparition d'un nouveau personnage qui prend rapidement une grande importance : *le Lieutenant du Premier barbier du Roi* qu'on appelle par la suite *Lieutenant du Premier chirurgien du Roi*. C'est un chirurgien de Montpellier chargé de représenter localement le Premier barbier du Roi et de faire appliquer sur le plan local les décisions imposées par Paris dans tout le royaume. Son pouvoir s'étend aussi sur toutes les sénéchaussées environnantes, Carcassonne, Béziers, Nîmes et Beaucaire.

Sur le plan religieux, l'observation des fêtes chômées s'est petit à petit tempérée depuis que François I^{er} a supprimé les Confréries. Certains oublient même la messe ; pourtant ils assistent toujours aux processions en corps constitué. En ce qui concerne les veuves, la *faculté* leur verse une redevance et arrente pour son propre compte la boutique du défunt mari.

Un seul événement marque réellement cette période : l'ouverture en 1635 d'un registre de délibérations offert par un des chirurgiens de la ville, Jacques Rideu, où les décisions prises en commun peuvent être consignées par écrit. En tête de ce premier registre on trouve le nom des 40 chirurgiens exerçant alors à Montpellier.

Le 9 septembre 1692 les chirurgiens se donnent un nouveau règlement qui rappelle les usages déjà établis tout en réorganisant l'appareil administratif qui prend plus d'ampleur.

Les examens et la maîtrise

Les examens en vue de la maîtrise vont aller en se multipliant en s'efforçant d'imiter ceux de l'Université de médecine. Le premier d'entre eux, *l'examen tentatif* rappelle le baccalauréat. Les *semaines* passées chez différents maîtres évoquent les cours échelonnés sur trois mois. Une *interrogation* effectuée par le Lieutenant assisté de tous les maîtres, portant sur toutes les parties de l'art de guérir, équivaut aux points rigoureux. Il y a encore les *triduanes* passés trois jours durant, matin et soir et encore d'autres épreuves soutenues publiquement à la maison consulaire en présence de tous les chirurgiens, mais aussi de tous les professeurs, docteurs, licenciés et bacheliers. Alors seulement, l'impétrant est invité à prêter serment (à l'Hôtel de Ville), après quoi il reçoit les insignes de sa profession. Cette cérémonie donne lieu à un cortège joyeux à travers les rues ; cette coutume est supprimée le 3 juillet 1736.

Aux examens *tentatifs*, les apprentis sont interrogés sur les principes et les médicaments de la chirurgie, l'anatomie, les fractures et les luxations, les autres maladies. Aux *semaines* ils sont interrogés à nouveau sur toutes ces matières, mais l'accent

est mis sur les remèdes à prescrire dans les différents cas, notamment dans les plaies, les fractures du crâne, les apostèmes (abcès), les ulcères, les opérations de chirurgie en général, les bandages et les sutures. Aux *chefs-d'œuvre* qui couronnent les *semaines*, il est question de l'opération du trépan, des empyèmes (opération permettant l'écoulement du pus), de l'extirpation d'un cancer, du bec-de-lièvre. On constate l'apparition de questions concernant les affections oculaires, jusqu'ici réservées à des spécialistes ambulants.

Plus tard, certains étudiants couronnent leurs études par une *thèse* (non obligatoire). Une fois reçues les lettres de maîtrise, le nouveau maître peut ouvrir boutique, à condition d'avoir 25 ans, sauf s'il est marié, car on pense qu'un homme marié a plus de jugement qu'un célibataire. La maîtrise n'est pas délivrée à tout venant ; il faut qu'il y ait au préalable une place de libre, car on ne veut pas multiplier les boutiques. La solution la plus facile consiste à épouser la fille de son patron. Les registres se font l'écho de scandales causés par de faux actes de maîtrise en faveur de parents plus ou moins incapables. Les chirurgiens changent fréquemment le lieu de leurs réunions : le bruit de leurs disputes incommode le voisinage !

Tout cela vient de ce que les chirurgiens manquent toujours d'instruction générale : ils savent tout juste lire et écrire et pas toujours correctement lorsque débute les temps modernes. Beaucoup considèrent encore la chirurgie comme une annexe de la barberie, métier qui leur vaut journallement une importante clientèle. Tout le XVII^{ème} siècle et une partie du XVIII^{ème} sont émaillés de luttes destinées à faire sortir la chirurgie de ce chaos. Elle n'y parviendra guère qu'avec la

seconde moitié du XVII^{ème}, grâce aux efforts répétés de LAPEYRONIE⁶⁰ et de ses successeurs.

Les professions para chirurgicales

Le métier de barbier n'est d'ailleurs pas le seul revendiqué par beaucoup de chirurgiens. Il y a encore ceux de perruquiers, de baigneurs et d'étuvistes. L'édit du 23 mars 1673 va réformer tout cela en créant dans le royaume des charges de *barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes*. Il y en a 200 à Paris, 20 à Montpellier. Aussitôt, la communauté des chirurgiens décide de les acheter afin de contrôler cette profession.

Il faut emprunter et comme on ne peut faire face aux échéances, il faut revendre aux plus offrants. L'édit de novembre 1691 les supprime pour les remplacer par des maîtrises équivalentes et qui semblent échapper aux chirurgiens bien que les enseignes des deux professions soient assez semblables : un

⁶⁰ François Gigot de Lapeyronie est né à Montpellier le 15 janvier 1678 à l'angle de la Grand'Rue et de la rue En Gondeau ; son père était chirurgien barbier. Il suit sa scolarité chez les Jésuites et à seize ans il fréquente les hôpitaux car il veut être chirurgien. Un ami de la famille, le professeur Chirac lui obtient une dispense pour passer les examens de maître en chirurgie, car il n'a que dix-sept ans. En 1694, il réussit les *triduanes* devant un jury de vingt-six maîtres chirurgiens. Il part à Paris où il s'exerce aux Beaux Arts, revient à Montpellier où il enseigne la chirurgie. Le marquis de Vitzoni, ami de pape Clément XI, atteint d'une malformation du nez et du front, fait appel à lui. Lapeyronie lui enlève un morceau de front, les os du nez et lui fabrique une prothèse en argent de la couleur du visage. Le marquis vivra douze ans.

En 1719 un érysipèle gagne une jambe : il se résigne à l'amputation. Pendant la nuit qui précède celle-ci, il prépare les instruments qui devront être utilisés. Toutefois, comme il constate que l'infection est localisée, il prend le bistouri et pratique les premières incisions. En 1720, il reçoit ses lettres de noblesse accordées par Louis XV qu'il accompagne à Reims pour son sacre en 1722.

Célibataire endurci, il consacra sa fortune à son art et volera au secours de la Faculté de Médecine de Montpellier en grandes difficultés financières. Lapeyronie s'éteint à Versailles en 1747.



Portrait de François Lapeyronie (1678-1747)

Faculté de Médecine, salle du Conseil

Source : H. Bonnet. *La Faculté de médecine de Montpellier*. Sauramps médical. 1992.

bassin blanc pour les chirurgiens ; un bassin jaune pour les perruquiers avec, comme inscription : « *céans, on fait le poil* ».

Le commerce de ces nouveaux perruquiers ne se borne pas à soigner le système pileux de leurs concitoyens. Certains fabriquent des savonnettes, des pommades, des essences, des poudres de senteur, des pâtes, bref, toutes sortes de produits de beauté.

Les chirurgiens ambulants

Les chirurgiens ambulants rencontrés depuis le Moyen Age continuent à parcourir la France, mais peu de nouveau concernant est enregistré. On ne parle plus guère d'opérations herniaires. Par contre, apparaissent les prothésistes herniaires beaucoup moins dangereux que leurs prédécesseurs. A leur côté, il y a toujours les « *tailleurs* », les oculistes et les arracheurs de dents.

Le XVIII^{ème} siècle verra alors les oculistes acquérir une grande sûreté de main, au point qu'ils commencent à se fixer. A Montpellier, Guillaume Pellier de Quengsy obtient la maîtrise pour cette ville le 30 mai 1786. Il a abandonné l'ancien procédé de l'abaissement du cristallin dans l'opération de la cataracte pour celui tout nouveau de l'extraction inventé par Jacques Daviel qui fait de fréquents séjours à Montpellier.

Au XVIII^{ème} siècle, un arracheur de dents se fixe à son tour à Montpellier : Jean Etienne Franquely, reconnu *expert* dentiste le 17 février 1785. Deux ans plus tard il se fait délivrer une seconde maîtrise comme expert herniaire.

Il reste à parler des matrones ou sages-femmes qui elles aussi constituent une profession contrôlée par les chirurgiens dans le ressort de la sénéchaussée. A la différence des experts, elles

sont indispensables dans chaque localité. On exige dorénavant d'elles, pour exercer, d'avoir 25 ans, d'être catholiques, de savoir lire et écrire, enfin d'avoir travaillé deux ans chez un chirurgien accoucheur ou dans un hôpital. L'examen auquel elles sont soumises porte sur la théorie et la pratique. Elles doivent prêter serment et promettre de soigner gratuitement les pauvres. Il leur est alors délivré une maîtrise de sage-femme.

L'Université de Médecine et la chirurgie

L'Université qui a su depuis le Moyen Age ne pas s'immiscer dans les affaires purement chirurgicales, continue à rester dans l'expectative ; mais la multiplicité des examens chirurgicaux fait que le chancelier et son assesseur siègent plus fréquemment dans les jurys. Les chirurgiens continuent à interroger seuls. L'Université veille au bon déroulement des épreuves. Il y a quand même, de temps en temps, quelques heurts. Mais à Montpellier les relations entre médecins et chirurgiens sont bonnes, voire excellentes, alors qu'à Paris elles connaissent une acuité sans précédent.

Il n'en est pas de même avec l'Hôpital Saint Eloi chargé de fournir les cadavres nécessaires pour les anatomies et les opérations. (6 cadavres par an). Nombreuses sont les notes de rappel et en particulier de l'Intendant de Bernage.

Mais ces rapports tendus avec Saint Eloi n'ont pas que les cadavres pour cause. Saint Eloi a obtenu que des garçons chirurgiens aident les chirurgiens majors de l'hôpital, tout comme d'autres servent dans les boutiques. La formation chirurgicale de l'hôpital est nettement supérieure à toutes les autres, car les blessés sont nombreux. Aussi les places sont très recherchées. On voit alors apparaître une hiérarchie parmi ces garçons : externes

et internes, et, parmi ces derniers, l'un d'eux devient le premier garçon chirurgien interne.

En raison de la difficulté d'obtenir cette première place, les administrateurs demandent et obtiennent que le titulaire soit automatiquement reçu maître au bout de six années de stage, sans avoir à subir le moindre examen devant les chirurgiens de la ville. C'est là une grave atteinte portée aux privilèges des chirurgiens. Un procès s'en suit qui donne raison à Saint Eloi et jusqu'à la Révolution, la rage au cœur, les chirurgiens doivent se soumettre et plus d'une fois ils auront l'occasion de prendre leur revanche.

Le Collège Royal de Chirurgie

En 1741, il est décidé que la maîtrise ès arts sera exigée pour les études de chirurgie, comme pour les étudiants en médecine. Cette élévation entraîne aussitôt des remaniements importants chez les maîtres qui se voient dépossédés d'une partie de leur enseignement à domicile au profit de maîtres spécialement nommés pour faire les cours et que l'on appellera *démonstrateurs*. Quatre charges sont ainsi créées le 12 avril 1741, grâce à Lapeyronie ; chacune est bien distincte de l'autre. La chaire *des principes* est consacrée à la chirurgie générale et aux règles qui régissent la profession ; la chaire *d'anatomie* ; la chaire de *maladie des os*, consacrée aux fractures et luxations ; la chaire *d'opérations* proprement dite.

En attendant un local (l'Hôtel Saint Côme construit grâce aux libéralités de Lapeyronie), les leçons sont dispensées au domicile des chirurgiens. Cette création provoque l'afflux d'élèves de la région, mais aussi de toute la France et bientôt de 4 il faudra passer à 10 chirurgiens enseignants. Les cours se

déroulent parfaitement et le 27 février 1788, se crée une chaire pour « *les maladies des yeux* ».

A cet ensemble vient s'ajouter en 1783 une *Ecole pratique* destinée au perfectionnement de 12 élèves choisis parmi les meilleurs. Elle est due à un ancien élève originaire de Viols le Fort qui a fait une brillante carrière à Paris, François Houstet.

Quant aux maîtres, ils sont en général nommés par le roi, sauf dans certains cas de nomination par survivance, c'est à dire par accord tacite entre le titulaire d'une chaire et celui qui sera chargé de faire le cours à sa place. Ces survivances seront toujours motivées par la maladie ou les infirmités du titulaire.

La construction de l'Hôtel Saint Côme est une révolution dans l'histoire de l'enseignement de la chirurgie à Montpellier mais qui n'amène pas de changements dans la vie professionnelle. Les chirurgiens songeront à se donner de nouveaux statuts, les plus importants qu'ils aient signés, le 9 septembre 1770, à Versailles. Divisés en 11 chapitres, ils comprennent 140 articles.

Pour simplifier, on peut affirmer que ce sont d'excellents statuts qui veillent à ce que la profession soit exercée par des hommes compétents, tout en respectant impérativement les droits imprescriptibles des malades.

Nous devons à Pierre CHIRAC, professeur à l'Université de Médecine de Montpellier et qui a soigné et guéri le duc d'Orléans grâce à des bains d'eau prise à Balaruc, le doctorat en chirurgie en 1728. Il fait une brillante carrière à Paris et devient le Premier médecin du Roi.

Les hôpitaux

Les hôpitaux, petit à petit, organisent des services chirurgicaux corrects. Les petites formations disparaissent. A Montpellier fonctionnent :

L'Hôpital Général (sur décision de Louis XIV. Voit le jour en mai 1678).

L'Hôpital Royal et Militaire Saint Louis, créé en 1751 pour les militaires vénériens.

L'Hôpital Necker, fondé en 1785 par Mme Necker pour les protestants pauvres.

L'Hôpital saint Eloi.

La Révolution et ses conséquences

Le 12 août 1792 est un jour de deuil pour les Universités françaises dont l'Assemblée Législative vient, d'un trait de plume, de fermer définitivement les portes. Montpellier, ville universitaire par excellence, ressent plus que tout autre ce coup du sort qui réduit à néant les efforts accumulés par tant de générations de savants.

L'université de Médecine, la Faculté de Droit, le Collège de Chirurgie, voient leur activité subitement arrêtée. La société Royale des Sciences connaît le même sort et, bien sûr, les Confréries de Métiers parmi lesquelles celle des chirurgiens et celle des apothicaires. Il n'est pas question de s'opposer à l'assemblée parisienne, mais les montpelliérains décident de sauver leurs écoles.

Ils s'avèrent de remarquables diplomates et la reconquête du terrain perdu se fait par petites étapes. Le corps enseignant ayant été déchu de ses droits de propriété, la municipalité

confisque les locaux. Désormais, si les professeurs se livrent à quelque enseignement dans leurs anciennes demeures, c'est aux conseillers municipaux qu'ils ont affaire. Or le conseil municipal leur est tout acquis, d'autant plus que plusieurs d'entre eux y sont élus.

Aussi, les professeurs rouvrent-ils sans bruit les registres d'inscriptions, à l'exception du registre de délibérations. Quant aux étudiants, ils n'attendent même pas le 1^{er} novembre pour poursuivre leurs examens. Mais qui va entretenir les locaux, payer les professeurs ? On ne risque pas de demander de l'argent au gouvernement. Chacun fait le mort et les professeurs renoncent à leurs gages, se contentant de menus frais d'inscription et d'examen acquittés par les élèves ; ils décident même de subvenir sur leurs propres deniers aux besoins des écoles et de leurs enseignements.

La situation ne peut s'éterniser. La municipalité acquiert la certitude que Paris ferme les yeux, d'autant plus que de nombreux montpelliérains se retrouvent dans les assemblées parisiennes. Finalement, les édiles décident de prendre en charge l'enseignement des établissements supérieurs, en attendant une réforme promise par Paris. Cet état de choses dure jusqu'au 14 frimaire an III (4 décembre 1794) date à laquelle la Convention crée trois Ecoles de Santé destinées à lui assurer des officiers de santé dont les armées ont grand besoin : Paris, Strasbourg et Montpellier. Le doctorat est rétabli en 1803 et, lorsque est créée l'Université Impériale, en 1808, l'Ecole prend le titre de Faculté de Médecine qu'elle a gardé depuis.

Parmi les réformes profondes qui s'en suivent, la plus importante est l'incorporation de la chirurgie à la médecine, avec la création d'un enseignement clinique médical et chirurgical dispensé non seulement ex cathedra, mais encore et surtout au lit du malade. La vieille Université de médecine et le Collège saint

Côme (67 élèves en 1789, 54 en 1790, 47 en 1791) s'effacent définitivement. L'Ecole Pratique continue de fonctionner.

Conclusion

Ainsi se termine l'histoire de la chirurgie à Montpellier dont les débuts remontent au moins au XIII^{ème} siècle. Longtemps maintenue dans une situation secondaire, elle s'est peu à peu émancipée, pour devenir un moment la rivale de l'Université de Médecine. Grâce à certains maîtres, elle affirme sa maturité dès le milieu du XVIII^{ème} siècle. La Révolution est un événement regrettable. Mais la nouvelle Ecole de Santé apporte à la chirurgie ce qui lui manque : l'égalité entre médecins et chirurgiens. Médecine et chirurgie y ont beaucoup gagné.

Quant aux relations entre les sommiérois et leurs confrères montpelliérains nous ignorons tout de leurs qualités. Toutefois, nous avons retrouvé aux Archives de la Faculté de Médecine de Montpellier un parchemin de huit pages, intitulé « *Sentence du 27 juin 1760 pour les syndics des maîtres chirurgiens de Montpellier contre le Sieur Malinas syndic des maîtres chirurgiens de Sommières* ». Il s'agit d'Anthoine époux Portalier. Il est question de *droit de visite* que les sommiérois ne veulent pas payer, et en vertu de l'article 81 de la réglementation du 15 avril 1738, Malinas et les sommiérois sont condamnés à 65 livres d'amende. Le texte est signé par Charles Eugène Gabriel de Lacroix, marquis de Castries et de Lévy, Lieutenant Général des armées du Roy, Gouverneur et sénéchal de Montpellier. Il semblerait donc que les choses ne se soient pas toujours bien passées entre eux.

SOMMIERES, place forte militaire devait certainement compter un chirurgien au château. Là aussi, peu d'indications. Le

seul qui soit qualifié de *chirurgien major au château* est Raymond OUBXET, maître chirurgien. Maire de la ville, il est destitué le 20 juillet 1793, à cause de *son incivisme*, et c'est grâce au 9 thermidor qu'il sauve sa tête. Il était un civil exerçant chez les militaires.

BIBLIOGRAPHIE

La Chirurgie à Montpellier. Louis DULIEU. Les Presses Universelles. 1975.

Histoire de la ville de Montpellier. D'AIGREFEUILLE. 1875-1882.

Histoire d'une seigneurie du Midi de la France. Jean BAUMEL. Editions Causse. 1969.

L'Ecole de Médecine de Montpellier. A. GERMAIN in Publications de la Société Archéologique de Montpellier 1^{ère} série T 8. 1877-1881.

Sept siècles de chirurgie à la Faculté de Médecine de Montpellier. E. FORGUE. 1921.

Histoire illustrée de la Médecine. MARGOTTA R. Editions des deux Coqs d'Or. 1968.

SOURCES

Archives de la Faculté de Médecine de Montpellier. Série S.
Archives municipales de Sommières. Série E. 2D1. Etat Civil.
Recherches de M.M. Galaud et Rousset de Lunel.
Archives personnelles familiales.